

Note de cadrage de la commission d'étude et d'attribution des subventions « Projets sportifs fédéraux » de la Fédération Française de Cyclisme

Campagne 2026



La Fédération Française de Cyclisme (FFC) gère comme toutes les fédérations agréées le dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence nationale du Sport (ANS).

Ce dispositif permet de mettre en œuvre une part importante de la déclinaison territoriale du projet de mandat « Le Cyclisme en partage », tout en répondant aux objectifs de la politique publique portée par le ministère en charge des Sports.

La FFC dispose en 2026 d'une enveloppe de subventions de 1 169 000 € à attribuer, soit un maintien par rapport à l'année 2025. Une part de 210 000 € est dédiée aux territoires ultra marins (hors Nouvelle Calédonie et Polynésie française)

La gestion de cette enveloppe de subventions territoriales confiée à la FFC est réalisée par une commission indépendante, dite « Commission ANS ». Elle est composée de membres du conseil fédéral qui n'ont pas de mandat exécutif dans les structures territoriales de la FFC, d'un élu représentant les comités ultra marins, de cadres techniques sportifs et de salariés de la FFC. Sa mission est d'étudier, avec l'appui des référents désignés par les comités régionaux, la qualité des projets présentés puis de répartir de manière indépendante les moyens financiers disponibles pour le cyclisme français. Le Bureau Exécutif de la FFC fixe annuellement les orientations stratégiques des travaux de la Commission ANS. A l'issue de la campagne de subventionnement, la Commission ANS rend compte de ses travaux auprès du bureau exécutif de la FFC, et de l'Agence nationale du Sport.

Pour le traitement des dossiers déposés par les clubs, cette commission nationale s'appuie sur l'analyse des commissions régionales pilotées par des référents régionaux.

Le présent document vise à présenter les orientations de la campagne PSF de la FFC pour l'année 2026.

Informations générales :

- Toute association dépositaire d'un projet au PSF doit être signataire du contrat d'engagement républicain :
https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/faq_cer_fevrier_2023_vf.pdf
- Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions et par exercice s'élève à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale

(ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR4. Pour les bénéficiaires dont le montant total de subventions est supérieur à 23K€, une convention annuelle devra être signée entre l'Agence nationale du Sport et l'association concernée.

- Depuis la campagne 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € et afin d'éviter le « saupoudrage », seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées ainsi :
 - Une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750 € ;
 - Une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500 €.
- Les crédits du PSF doivent respecter les seuils minimums suivant en termes de destination : au moins 50% des subventions sont attribuées aux Clubs et 20% sont dédiés à la Féminisation.
- Les clubs et comités doivent bien se référencer au « Un dossier d'accompagnement des clubs et comités » référencé ci-dessous
- Contact PSF pour accompagnement : commission-ans@ffc.fr
- Communication : Toute structure financée devra faire apparaître les logos de l'ANS et de la Fédération sur ses supports de communication (Insérer logos ANS) : <https://www.agencedusport.fr/documentations/logos>

A partir de 2026, seul les clubs justifiant 100% de leurs membres affiliés à la FFC peuvent déposer un dossier de subvention (cf article 9 des statuts de la FFC). Pour les clubs omnisport seules les sections cyclistes devront justifier le 100% des membres affiliés à la FFC. Cette justification sera réalisée par l'intermédiaire d'un document déclaratif écrit et signé par le président de la structure. Attestation type fournie par la FFC.

Objectifs :

L'objectif des subventions territoriales de l'Agence vise la déclinaison territoriale du projet de mandat « Le Cyclisme en partage », et du Contrat de Développement signé entre la FFC et l'ANS pour la période 2025-2028, tout en répondant aux attentes des politiques publiques mises en œuvre par l'Agence nationale du Sport et définies dans la Note n°2026-DFT-02 : [2026-ANS-NS_2026-DFT-02_PSF_VDEF_signed.pdf](#)

Ainsi les ambitions du projet de mandat concernées par les subventions territoriales sont :

- **Ambition n°4** *Un projet événementiel pour toutes les disciplines, et tous les territoires*
- **Ambition n°5** *Une pratique du cyclisme sous forme fédérée au sein des clubs grâce à des équipements identifiés, une qualité d'accueil, et une formation reconnue*

- **Ambition n°6** *Une transformation économique de notre univers fédéral atteignable pour chaque niveau*
- **Ambition n°7** *Notre responsabilité sociale et environnementale accessible et déclinable*
- Et dans une moindre mesure **l'Ambition n°3** *relative au Plan de performance sportif, pour conforter la France dans son rang de leader toutes disciplines*. Le PSF peut en effet abonder le programme accession délégué aux comités régionaux.

Choix des dispositifs FFC pour les clubs et comités affiliés

La FFC souhaite donc que les clubs, les comités régionaux et départementaux s'appuient sur la déclinaison territoriale du projet de mandat pour formuler leur demande de subvention territoriale 2025. A cet effet, et tout particulièrement en ce début d'olympiade **il est demandé aux clubs, comités départementaux et régionaux de mettre à jour leur projet associatif pour les 4 ans à venir.**

Pour l'année 2026 la FFC soutient ainsi les clubs et comités comme suit :

- Les clubs : Possibilité de déposer un à deux projets de développement, obligatoirement parmi les 15 dispositifs possibles. Une 3^{ème} action est possible si le club est support d'une Structure d'Entraînement et de Formation inscrite au PPF (Plan de Performance Fédéral) 2025-2028 de la FFC. Cette 3^{ème} action concernera alors l'objectif "Accession territoriale au Haut Niveau"
- Les comités : Possibilités de déposer un à trois projets de développement. Obligatoirement parmi les 13 dispositifs disponibles. Si une 3^{ème} action est déposée, cette dernière devra s'inscrire obligatoirement dans l'objectif : « Ethique et citoyenneté » et pourra combiner les 4 dispositifs de cet objectif (choisir le dispositif dominant).
- Un projet lié à l'accession territoriale au sport de haut niveau, parmi 4 dispositifs possibles (uniquement pour les structures labellisées "Accession territoriale au haut niveau" dans le PPF

A l'instar de la campagne 2025, il est attendu que les comités se focalisent sur un ou quelques projets de développement en lien direct avec les ambitions fédérales mentionnés ci-dessus, et les dispositifs proposés aux clubs. Il ne sera donc plus présenté de dossier transversal par les comités.

Il faut donc considérer que la structure des projets déposés par les comités est, en 2026, identique à celle déposée par les clubs, avec naturellement une adaptation des projets au regard de l'emprise territoriale considérée (locale, départementale ou régionale). Ceci est précisé dans le Dossier d'accompagnement des clubs et comités.

- Dans l'objectif de "Développement de la pratique"
 - ✓ *École Française de Cyclisme (EFC) (uniquement pour les clubs)*
 - ✓ *Organisation de manifestations cyclistes dans les disciplines en développement*
 - ✓ *Savoir Rouler à Vélo*

- ✓ *Vélo au féminin*
- Dans l'objectif "Éthique et citoyenneté"
 - ✓ *Inclusion*
 - ✓ *Environnement*
 - ✓ *Mobilité*
 - ✓ *Prévention*
- Dans l'objectif "Promotion sport santé"
 - ✓ *Promotion & Développement du cyclisme Santé*
- Dans l'objectif "Accession territoriale au sport de haut niveau", accessible uniquement aux structures "territoriales" du PPF (liste du PSQS en annexe)
 - ✓ *Détection - accession territoriale*
 - ✓ *Perfectionnement - accession territoriale*
 - ✓ *Formation*
 - ✓ *Compétitions (uniquement en lien avec la détection et la sélection de sportifs pour l'accès en structure nationale de haut niveau)*

Les projets qui ne s'inscrivent pas dans l'un des dispositifs mentionnés ne seront pas étudiés par la commission ANS

Deux dossiers techniques visant à accompagner les clubs et les comités dans le dispositif du Projet Sportif fédéral ont été mis en ligne, et sont à disposition :

- Un guide pour la conception et la réalisation de projet ([accessible en cliquant ici](#))
- Un dossier d'accompagnement des clubs et comités autour des thématiques PSF ([accessible sur cette page](#))(Modifier lien)

La commission ANS de chaque comité régional mènera une analyse qualitative des dossiers déposés. Une attention particulière portera notamment sur la capacité à mobiliser des partenaires locaux, à cibler des publics variés, y compris les personnes en situation de handicap, et à proposer des approches innovantes pour valoriser et développer les pratiques cyclistes, en cohérence avec le projet associatif du club.

Au-delà des dispositifs listés ci-dessus et de manière transversale, les clubs et comités répondant aux priorités suivantes seront privilégiés :

- *Projets d'animation visant à créer et/ou pérenniser de l'emploi sportif qualifié, en appui sur le « [Plan de Professionnalisation des structures associatives de la FFC](#) »*
- *Projets d'animation en lien avec des équipements, sites et espaces labellisés ou classés par la FFC*
- *Projets portés en zone dite « carencée » situés en ZRR ou QPV.*

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toutes les demandes de subvention territoriale doivent être formulées via la plateforme Internet « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> via la rubrique « Demander une subvention »

Les clubs et comités affiliés à la FFC peuvent déposer un dossier comprenant jusqu'à quatre projets maximums parmi les dispositifs définis ci-dessus.

Modalités de dépôt des compte rendus

Toutes les démarches de bilan et de compte rendu de subvention 2025 doivent être formulées via la plateforme Internet « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> via la rubrique « Saisir les comptes rendus financiers »

Ces comptes rendus financiers sont saisis au moins partiellement avant le dépôt de la demande 2026, et dans tous les cas finalisés pour le 30 juin 2026.

Toute association déposant un projet au PSF FFC 2026 doit avoir préalablement renseigné son compte rendu 2025

Calendrier de la campagne 2026

ACTION	ECHEANCES
Mise à jour ou création du Compte Asso par les comités et clubs qui souhaitent formuler une demande de subvention.	Tout au long de l'année
Ouverture du formulaire de demande de subvention Campagne PSF FFC 2026 sur « Le Compte Asso ».	30 mars 2026
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux).	30 avril 2026
Analyse des dossiers clubs en commission régionale.	Avant le 10 juin 2026

Dépôt des bilans des subventions ANS 2025 sur le compte Asso (LCA) et réponses aux enquêtes en ligne FFC.	Avant dépôt d'un nouveau dossier 2026 et dans tous les cas avant le 30 juin 2026
Réunion de la Commission d'attribution des subventions territoriales 2025 de l'ANS.	16 et 17 juin 2026
Validation des subventions par l'Agence nationale du Sport.	Fin juin 2026
Versement des subventions et envoi des notifications via LCA par l'Agence.	Entre juillet et sept 2026
Bilan des projets subventionnés en 2025	30 juin 2026

Articulation Projets Sportifs Fédéraux (PSF) / Projets Sportifs Territoriaux (PST) 2026

Le déploiement de la nouvelle gouvernance du Sport en France a permis dès 2021 la mise en œuvre des Conférences régionales du sport et des Conférences des financeurs. Les acteurs territoriaux des collectivités, des services de l'Etat, du mouvement sportif mais aussi du monde économique peuvent ainsi favoriser la mise en place de projets sportifs territoriaux répondant aux besoins spécifiques de leurs territoires en cohérence avec les politiques publiques nationales et les projets fédéraux.

A cet effet cette note sera communiquée à tous les conseils régionaux, les DRAJES, les SDJES et les CROS et mise en ligne sur le site de l'Agence nationale du Sport.

Par ailleurs les Projets Sportifs Territoriaux (PST) auront particulièrement à traiter les demandes de subventions en faveur :

- Des équipements sportifs
- Des emplois sportifs
- Des actions spécifiques en matière de lutte contre les violences sexuelles dans le sport (celles hors PSF)
- Des actions spécifiques « Savoir Rouler à Vélo » (celles hors PSF)

Ces demandes sont instruites par les services de l'Etat en DRAJES (Annuaire contacts <https://www.agencedusport.fr/contactez-nous?question=41>). A cet effet la Fédération Française de Cyclisme invite les clubs et comités FFC à se mobiliser fortement sur ces dispositifs PST.

Politiques publiques prioritaires du PST :

- Développement du para sport
- Développement de la pratique des femmes et des jeunes filles
- Développement du sport en zones carencées (ZRR et QPV)
- Promotion du Sport Santé
- Déploiement du SRAV

La FFC préconise la mobilisation du dispositif PST en complément du PSF, en priorité pour les comités départementaux et régionaux.

Politique d'emploi et de professionnalisation :

En matière d'emploi et en déclinaison de son projet fédéral, la FFC a mis en place un « *Plan de Professionnalisation des structures associatives de la FFC* » ([Télécharger le plan](#)) qui vise à développer l'emploi au sein des clubs et comités et à accompagner les dirigeants dans cette démarche de professionnalisation. Ainsi entre 2021 et 2024, plus de 150 emplois ont été créés dans les clubs et comités de la FFC grâce au soutien de l'ANS et de la fédération. Un plan métiers vélo 2027 est en cours d'élaboration dans le cadre de l'héritage des Supers championnats du monde de Cyclisme UCI Haute Savoie 2027.

A ce titre les 3 priorités sont fixées pour 2026 restent identiques :

- L'emploi d'éducatrices sportives pour favoriser la féminisation du cyclisme.
- L'emploi de « Chargés-es de développement » au sein des comités départementaux de la FFC ;
- L'emploi d'éducatrices et éducateurs au sein des clubs ;

Politique d'équipements cyclistes :

De la même manière la FFC souhaite prioritairement soutenir les projets d'équipements sportifs contribuant au développement de pratiques cyclistes en phase avec les nouvelles attentes des pratiquants. A ce titre elle soutient particulièrement l'émergence des nouveaux équipements :

Retrouver la note de service équipement 2026 de l'Agence Nationale du Sport [ici](#).

- Les Parcs Mobi'Ludique, espaces Savoir Rouler à Vélo [cf Fiche technique](#)
- Les Stades VTT de proximité [cf Fiche technique](#)
- Les Pumptracks [cf Fiche technique](#)
- Les cours d'école actives [cf Fiche technique](#)

L'ANS réduira son aide aux équipements sportifs de proximité situés dans les communes classées en zone montagne.

Au-delà de ces équipements sportifs de proximité la FFC entend soutenir aussi prioritairement les équipements structurants suivants [lien](#) :

- Les stades VTT (cf lien [guide Stade VTT XCO](#))

- *Les pistes de BMX Interchallenge* (cf lien [Guide pistes BMX Race](#))

Naturellement les équipements sportifs contribuant au Projet de Performance Fédérale de la FFC dans les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau restent aussi une priorité, pour les régions en carence de ce type d'équipement. Ces demandes sont déposées par les collectivités territoriales.

Listes des structures labellisées au PPF de niveau Territorial

Seules ces structures sont éligibles aux dispositifs "Accession territoriale au sport de haut niveau"

Nom usage	Région	Catégorie	Niveau ANS
Sport Etude de Flers	Normandie	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Bourgogne-Franche-Comté - BESANCON BMX	Bourgogne-Franche-Comté	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Hauts de France - COMPIEGNE-CLAIROIX	Hauts-de-France	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Auvergne-Rhône-Alpes - SEF CHAMBERY Féminin	Auvergne-Rhône-Alpes	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF VTT Pays de la Loire	Pays de la Loire	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Madinina Bikers	Martinique	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Pays de la Loire - LA ROCHE SUR YON – CREF	Pays de la Loire	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Pays de la Loire - LAVAL - CD 53	Pays de la Loire	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF CIC U Nantes	Pays de la Loire	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Occitanie - BLAGNAC - GSC BLAGNAC VELO SPORT 31	Occitanie	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial

SEF Auvergne-Rhone-Alpes - SEF BOURG EN BRESSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Auvergne-Rhone-Alpes - NANTUA	Auvergne-Rhône-Alpes	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Auvergne-Rhone-Alpes - SAINT-ETIENNE	Auvergne-Rhône-Alpes	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Auvergne-Rhone-Alpes – Ain'Pulsion Côtière BMX	Auvergne-Rhône-Alpes	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Bretagne - BREST	Bretagne	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Bretagne - CESSON-SEVIGNE	Bretagne	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Bretagne - LA TOUCHE PLOERMEL	Bretagne	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Bretagne - SAINT BRIEUC BMX	Bretagne	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Bretagne - SACRE CŒUR ST BRIEUC	Bretagne	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Centre-Val de Loire - ST AMAND MONTROND	Centre-Val de Loire	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Grand-Est - STOSSWIHR - CENTRE ELITE REGIONAL DE CYCLISME	Grand-Est	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Hauts de France - ROUBAIX - MAXENCE VAN DER MEERSCH	Hauts-de-France	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Occitanie - MENDE - COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LOZERE	Occitanie	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Occitanie - TROUILLAS - PÔLE D'EXCELLENCE SPORTIVE DES PYRENNES ORIENTALES	Occitanie	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Auvergne-Rhone-Alpes - VOIRON	Auvergne-Rhône-Alpes	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial

SEF Nouvelle Aquitaine - Pyrénées Atlantique - PAU	Nouvelle Aquitaine	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Occitanie - MONTPELLIER - ASSOCIATION ATTITUDE BMX Freestyle	Occitanie	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial
SEF Occitanie - SERIGNAN - PASSION BMX	Occitanie	Structure d'Entraînement et de Formation	Territorial